

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA BULLE VOLCANIQUE

Version du 13 août 2026

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les relations contractuelles entre **La Bulle Volcanique**, loueur en meublé non professionnel (LMNP), ci-après dénommée « l'Hébergeur », et toute personne effectuant une réservation, ci-après dénommée « le Client ».

Elles s'appliquent à toute réservation d'un séjour, d'une nuitée ou de prestations complémentaires proposées par La Bulle Volcanique.

La Bulle Volcanique propose un hébergement meublé privatif de type **Love Room**, destiné à une clientèle de passage pour des séjours de courte durée.

Toute réservation implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEUR

La Bulle Volcanique

Statut : **Loueur en Meublé Non Professionnel (LMNP)**

Adresse : **2 route de la Combe, 15120 Sansac-Veinazès, France**

SIREN : **107 128 316**

SIRET : **107 128 316 00018**

E-mail : **labullevolcanique@gmail.com**

Téléphone : **à compléter**

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE L'HÉBERGEMENT

La Bulle Volcanique est un hébergement privatif situé au **2 route de la Combe, 15120 Sansac-Veinazès**, dans le Cantal.

L'hébergement est proposé pour une occupation correspondant à la capacité maximale indiquée lors de la réservation.

Les équipements, installations et prestations compris dans le séjour sont ceux présentés sur le site internet et/ou lors du processus de réservation.

Les photographies, illustrations et descriptifs publiés ont pour objectif de présenter l'hébergement de manière fidèle.

Des évolutions mineures de décoration, d'aménagement ou d'équipement peuvent intervenir sans que cela ne constitue une modification substantielle de la prestation.

ARTICLE 4 – RÉSERVATION

Les réservations sont effectuées en ligne selon les disponibilités affichées sur le site internet de La Bulle Volcanique.

Le Client sélectionne ses dates de séjour, renseigne les informations demandées, choisit éventuellement les prestations complémentaires proposées et procède au paiement.

Avant validation définitive, le Client doit vérifier l'exactitude des informations renseignées, notamment :

- les dates du séjour ;
- le nombre de personnes ;
- les prestations sélectionnées ;
- le montant total de la réservation.

La réservation devient ferme et définitive après validation du paiement.

Une confirmation de réservation est adressée au Client par voie électronique à l'adresse e-mail indiquée lors de la réservation.

Le Client est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

ARTICLE 5 – PRIX

Les prix sont indiqués en euros et correspondent aux tarifs affichés au moment de la réservation.

Le prix applicable est celui indiqué au Client avant la validation définitive de la réservation.

Les prestations complémentaires ou extras éventuellement proposés sont facturés en supplément lorsqu'ils ne sont pas compris dans le prix du séjour.

Le montant total à régler est communiqué au Client avant le paiement.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le séjour est **payable intégralement au moment de la réservation**.

Aucun acompte n'est proposé.

Aucun paiement différé ou règlement du solde ultérieur n'est proposé pour les réservations effectuées en ligne.

La réservation n'est considérée comme confirmée qu'après validation effective du paiement.

En cas d'échec ou de refus du paiement, la réservation n'est pas considérée comme définitive.

Les prestations complémentaires commandées après la réservation sont payables selon les modalités indiquées lors de leur commande.

ARTICLE 7 – ANNULATION, REPORT ET REMBOURSEMENT

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour la réservation d'une prestation d'hébergement devant être fournie à une date ou pendant une période déterminée.

Le paiement du séjour est effectué intégralement au moment de la réservation.

7.1 – Demande de report

En cas d'empêchement légitime et sérieux, le Client peut solliciter un **report de son séjour**, sous réserve de l'accord préalable de La Bulle Volcanique et des disponibilités de l'hébergement.

Toute demande de report doit être formulée **au minimum 15 jours avant la date prévue du séjour**.

Le report n'est donc pas automatique et ne peut être considéré comme acquis tant qu'il n'a pas été expressément accepté par La Bulle Volcanique.

Le report est soumis aux disponibilités de l'hébergement et peut entraîner une différence de tarif lorsque les nouvelles dates correspondent à un tarif différent.

7.2 – Conditions d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation par le Client, les conditions suivantes s'appliquent :

Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée :

100 % du montant du séjour sera remboursé, déduction faite de **31 € de frais**, correspondant aux frais de dossier, de plateforme de réservation et de traitement du paiement.

Annulation entre 15 et 30 jours avant la date d'arrivée :

50 % du montant du séjour sera remboursé.

Annulation moins de 15 jours avant la date d'arrivée :

Aucun remboursement ne sera effectué.

La date et l'heure de réception de la demande d'annulation par La Bulle Volcanique sont prises en compte pour déterminer le délai applicable.

Les éventuels frais liés à des prestations complémentaires ou extras pourront être soumis à des conditions spécifiques communiquées lors de leur réservation.

7.3 – Annulation ou impossibilité d'assurer le séjour par l'Hébergeur

La Bulle Volcanique ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure, du fait imprévisible et irrésistible d'un tiers ou d'un fait imputable au Client.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles rendant impossible l'accueil du Client, notamment en cas de travaux obligatoires ou de circonstances exceptionnelles rendant l'hébergement indisponible, La Bulle Volcanique pourra annuler la réservation.

Dans cette situation, La Bulle Volcanique informera le Client dans les meilleurs délais et procédera au **remboursement intégral des sommes versées au titre de la réservation**, sans frais supplémentaires, dans un délai maximal de **7 jours** à compter de l'information du Client concernant l'annulation.

ARTICLE 8 – MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION

Toute demande de modification doit être adressée à La Bulle Volcanique dans les meilleurs délais.

Une modification de dates ou de prestations n'est possible que sous réserve des disponibilités et de l'accord préalable de l'Hébergeur.

Une modification peut entraîner une différence de tarif.

Le Client ne peut considérer une modification comme acquise tant qu'elle n'a pas été expressément acceptée par La Bulle Volcanique.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement devant être fournies à une date ou pendant une période déterminée.

En conséquence, le Client ne bénéficie pas du délai légal de rétractation de quatorze jours pour une réservation de séjour effectuée auprès de La Bulle Volcanique pour une date déterminée.

Cette disposition ne fait pas obstacle aux dispositions légales impératives éventuellement applicables.

ARTICLE 10 – ARRIVÉE ET DÉPART

L'heure d'arrivée est fixée à partir de **17h00**.

L'heure de départ est fixée au plus tard à **11h00**.

Le Client s'engage à respecter ces horaires.

Les modalités pratiques d'accès à l'hébergement sont communiquées au Client avant son arrivée.

En cas de départ anticipé, les conditions de remboursement prévues à l'article 7 s'appliquent. Aucun remboursement ne pourra être demandé lorsque les conditions prévues à l'article 7 ne sont pas réunies.

En cas de non-présentation du Client à la date prévue, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 11 – CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le nombre de personnes occupant l'hébergement doit correspondre au nombre de personnes indiqué lors de la réservation.

La capacité maximale de l'hébergement ne peut en aucun cas être dépassée.

Toute personne supplémentaire non déclarée pourra se voir refuser l'accès à l'hébergement.

Le Client est responsable des personnes qui l'accompagnent pendant son séjour.

ARTICLE 12 – ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'hébergement.

Cette interdiction s'applique à l'ensemble des animaux, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

ARTICLE 13 – UTILISATION DES LIEUX

Le Client s'engage à utiliser l'hébergement et ses équipements de manière normale et conforme à leur destination.

Il est notamment interdit :

- d'organiser une fête ou une réception sans autorisation préalable ;
- de dépasser la capacité maximale d'accueil ;
- de détériorer ou déplacer abusivement le mobilier ;
- d'utiliser les équipements contrairement aux consignes communiquées ;
- d'introduire des substances ou objets dangereux ;
- de perturber la tranquillité du voisinage.

L'hébergement est destiné à un usage temporaire et touristique.

ARTICLE 14 – SPA ET ÉQUIPEMENTS DE BIEN-ÊTRE

Le spa/jacuzzi et les autres équipements de bien-être doivent être utilisés conformément aux consignes d'utilisation et de sécurité communiquées au Client.

Le Client s'engage à respecter les consignes d'utilisation et les règles d'hygiène applicables.

Toute utilisation inappropriée ou dangereuse pourra entraîner l'interruption immédiate de l'utilisation de l'équipement.

Le Client est responsable de l'utilisation qu'il fait des équipements pendant son séjour.

ARTICLE 15 – INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hébergement.

Cette interdiction concerne notamment les cigarettes, cigarettes électroniques et autres dispositifs produisant de la fumée ou de la vapeur.

En cas de non-respect de cette interdiction, les frais nécessaires à la remise en état, au nettoyage ou à la désodorisation des lieux pourront être facturés au Client.

ARTICLE 16 – DÉGRADATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client est responsable de l'hébergement, du mobilier et des équipements pendant toute la durée de son séjour.

Toute détérioration, casse, perte ou dégradation résultant d'une utilisation anormale ou fautive pourra être facturée au Client à hauteur des frais réellement engagés pour la remise en état ou le remplacement.

Le Client s'engage à signaler rapidement toute panne, anomalie ou dégradation constatée.

Le Client est également responsable des dommages causés par les personnes qui l'accompagnent.

ARTICLE 17 – PROPRETÉ ET NETTOYAGE

L'hébergement est remis au Client propre et en bon état.

Le Client s'engage à respecter les lieux et à les restituer dans un état compatible avec une utilisation normale.

Le nettoyage courant est compris dans le prix du séjour.

Des frais supplémentaires pourront être facturés en cas de salissures exceptionnelles, de dégradations ou de nécessité d'un nettoyage spécifique résultant d'une utilisation anormale des lieux.

ARTICLE 18 – DÉPÔT DE GARANTIE ET EMPREINTE BANCAIRE

Afin de garantir la bonne exécution des obligations du Client pendant son séjour, un **dépôt de garantie d'un montant de 500 €** est demandé.

Le dépôt de garantie a notamment pour objet de couvrir, le cas échéant :

- les dégradations causées à l'hébergement ;
- les détériorations ou casses de mobilier, équipements ou objets mis à disposition ;
- les vols ou disparitions constatés à l'issue du séjour ;
- les frais résultant d'une utilisation anormale ou non conforme des lieux et équipements ;
- plus généralement, toute somme restant due par le Client au titre de ses obligations contractuelles.

18.1 – Préautorisation bancaire

Le Client autorise expressément La Bulle Volcanique, ou son prestataire de paiement, à effectuer une **préautorisation bancaire de 500 €** sur la carte bancaire utilisée pour la réservation, au titre du dépôt de garantie.

Cette préautorisation sera effectuée **4 jours avant la date prévue de début du séjour**.

La préautorisation bancaire ne constitue pas un encaissement des 500 €. Elle permet de réserver temporairement cette somme sur la carte bancaire du Client.

Le Client s'engage à disposer d'une carte bancaire valide et suffisamment approvisionnée pour permettre la réalisation de cette préautorisation.

En cas d'impossibilité de réaliser la préautorisation, La Bulle Volcanique pourra contacter le Client afin de régulariser la situation avant son arrivée.

18.2 – Libération de la préautorisation

Lorsque le séjour s'est déroulé normalement et qu'aucune dégradation, casse, disparition, vol ou autre somme due au titre des obligations du Client n'a été constaté, la préautorisation sera **levée dans un délai maximal de 3 jours suivant la date de départ**.

La levée de la préautorisation est effectuée sans débit du montant de 500 €.

Le délai d'apparition effective de la libération des fonds sur le compte bancaire du Client peut toutefois dépendre de l'établissement bancaire du Client et du prestataire de paiement utilisé.

18.3 – Dégradations, dommages ou sommes dues

En cas de dégradation, casse, disparition, vol ou autre somme due par le Client, La Bulle Volcanique pourra utiliser la préautorisation bancaire afin de couvrir les sommes effectivement dues, dans la limite du montant de **500 €**.

Le Client sera informé des sommes retenues et, dans la mesure du possible, des éléments justifiant leur montant.

Si le montant du préjudice est inférieur à 500 €, seule la somme correspondant au préjudice effectivement constaté pourra être débitée.

Si le montant du préjudice est supérieur à 500 €, La Bulle Volcanique pourra réclamer au Client le complément correspondant aux sommes restant dues.

Lorsque la préautorisation ne peut pas être utilisée ou lorsque le règlement des sommes dues nécessite un traitement complémentaire, le Client s'engage à régler les sommes restant dues dans les meilleurs délais.

Lorsque des dommages ou sommes dues doivent être prélevés au titre du dépôt de garantie, le traitement pourra intervenir dans un délai maximal d'**un mois suivant la date de départ**, sous réserve des délais nécessaires à la constatation et à l'évaluation des dommages.

18.4 – Contestation

Toute contestation relative à une somme débitée au titre du dépôt de garantie devra être adressée à La Bulle Volcanique par écrit à l'adresse :

labullevolcanique@gmail.com

ARTICLE 19 – OBJETS OUBLIÉS

Tout objet oublié dans l'hébergement peut être signalé à La Bulle Volcanique.

Lorsqu'un objet est retrouvé, son expédition peut être proposée au Client.

Les frais d'expédition sont à la charge du Client.

ARTICLE 20 – RESPONSABILITÉ DE L'HÉBERGEUR

La Bulle Volcanique met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du séjour.

L'Hébergeur ne pourra toutefois être tenu responsable des dommages résultant :

- d'une mauvaise utilisation des équipements par le Client ;

- du non-respect des consignes de sécurité ;
- du fait d'un tiers ;
- d'un événement de force majeure ;
- d'un événement indépendant de sa volonté.

La Bulle Volcanique ne pourra être tenue responsable des objets personnels laissés sans surveillance dans l'hébergement.

ARTICLE 21 – ANNULATION DU SÉJOUR PAR L'HÉBERGEUR

Dans le cas exceptionnel où La Bulle Volcanique serait dans l'impossibilité d'assurer le séjour réservé, le Client en serait informé dans les meilleurs délais.

Lorsque l'annulation résulte d'une décision imputable à La Bulle Volcanique et non d'un cas de force majeure, les sommes versées au titre de la réservation seront intégralement remboursées.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles rendant l'hébergement indisponible, les conditions prévues à l'article 7.3 s'appliquent.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximal de **7 jours** à compter de l'information du Client concernant l'annulation.

ARTICLE 22 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement répondant aux conditions de la force majeure prévues par l'article 1218 du Code civil.

La partie concernée informera l'autre partie dans les meilleurs délais.

ARTICLE 23 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par le Client lors de la réservation sont utilisées notamment pour :

- traiter et gérer la réservation ;
- assurer la communication avec le Client ;
- effectuer les opérations de paiement ;
- établir les factures ;

- assurer le suivi administratif et comptable du séjour.

La Bulle Volcanique s'engage à traiter les données personnelles conformément à la réglementation applicable, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Client dispose des droits prévus par la réglementation applicable concernant ses données personnelles.

Pour toute demande concernant les données personnelles :

E-mail : labullevolcanique@gmail.com

Une politique de confidentialité détaillée est disponible sur le site internet de La Bulle Volcanique.

ARTICLE 24 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à La Bulle Volcanique dans les meilleurs délais afin de permettre son examen.

Les réclamations peuvent être adressées par e-mail à :

labullevolcanique@gmail.com

Le Client est invité à rechercher en priorité une solution amiable avec l'Hébergeur.

ARTICLE 25 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, La Bulle Volcanique permet au Client consommateur d'accéder à un dispositif de médiation de la consommation.

La Bulle Volcanique envisage de recourir au :

Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C)

CM2C est référencé par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) pour le secteur « **Biens immobiliers saisonniers et temporaires** ».

La désignation définitive du médiateur et ses coordonnées seront indiquées dans les présentes CGV dès la conclusion de la convention d'adhésion.

Le Client doit avoir préalablement adressé une réclamation écrite à La Bulle Volcanique avant de pouvoir saisir le médiateur, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

La médiation de la consommation est gratuite pour le Client consommateur.

ARTICLE 26 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut de résolution amiable, les règles françaises de compétence juridictionnelle s'appliquent.

Lorsque le Client est un consommateur, il bénéficie des règles de compétence prévues par la législation française et européenne applicable.

ARTICLE 27 – ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGV

27.1 – Acceptation

Avant la validation de sa réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

La validation de la réservation et du paiement vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir eu accès, avant la conclusion de la réservation, aux informations relatives au séjour, au prix, aux modalités de paiement, aux conditions d'annulation, au dépôt de garantie et aux principales caractéristiques de l'hébergement.

27.2 – Modification des CGV

La Bulle Volcanique peut modifier les présentes Conditions Générales de Vente afin de tenir compte de l'évolution de son activité ou de la réglementation applicable.

Les CGV applicables à une réservation sont celles acceptées par le Client au moment de la réservation.

LA BULLE VOLCANIQUE

Loueur en Meublé Non Professionnel (LMNP)

**2 route de la Combe
15120 Sansac-Veinazès – France**

SIREN : 107 128 316

SIRET : 107 128 316 00018

E-mail : labullevolcanique@gmail.com

Téléphone : à compléter

Version du 13 août 2026